



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 081-218101632-20240320-2024_DEL10-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 MARS 2024

2024 / 01 / 10

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	:	33
PRESENTS	:	22
REPRESENTES	:	11
ABSENT	:	00
VOTANTS	:	33

Date de Convocation : 13 MARS 2024

Date d’Affichage : 13 MARS 2024

Secrétaire de Séance : Josiane ESTRABAUD

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne.

Etaient absents représentés :

BARENS Janine par André AMALRIC
MONNIER Laurent par Agnès MAUREL
CHABBERT Cécile par Séverine ARMERO
MARTIN Michel par Corine ALBERT
PUECH Benoît par Karine LOUP
LAFONT Stéphanie par Françoise ROUQUETTE
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde par Christine ROQUES
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
IOUALALEN Valentin par Michel BERBESSOU
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT
CÈNES Frédéric par Serge GORIN

OBJET : Débat d’Orientation Budgétaire 2024.

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2016-841 du 24 juin 2016,

Après avoir entendu l'exposé présenté par Monsieur Christophe ASSEMAT, adjoint délégué aux affaires financières et par Monsieur le Maire,

Considérant les échanges intervenus entre les élus au cours de cet exposé,

PREND ACTE

- De la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2024,
- De l'existence du rapport ayant servi de base au Débat d'Orientation Budgétaire 2024, annexé ci-après.

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,



Josiane ESTRABAUD



Le Maire,



Olivier FABRE

Acte télétransmis en Sous-Préfecture

Et certifié exécutoire le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.